

Procès verbal du Conseil municipal du 28 Janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 Janvier à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 21 Janvier 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Jean-François LHERMITTE -Hubert PAILLAT- Jean-Marie PARNAUDEAU - M. Dimitri BILLEROT

Mmes Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absents excusés : - Laurent COUTHOUIS – Romain BOUJU (pouvoir à JF LHERMITTE)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 17 Décembre 2021 a été approuvé.

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

01/22 Obsèques de Jean-Pascal BOISSEAU

Jean-Pascal BOISSEAU est décédé le 14 Janvier dernier dans son domicile de Coussay à Saint Germier, village qu'il n'avait du quitter que pour son service militaire.

Pour différentes raisons, il ne s'est trouvé personne pour s'occuper de ses obsèques et il a donc paru légitime que la commune s'en charge, faute de mieux, et en application stricte des dispositions de l'article L 2213-7 du CGCT qui impose à la commune de résidence la prise en charge d'obsèques décentes.

En conséquence, il convient d'approuver le devis établi par les Pompes funèbres Gagnaire pour un montant de 5 331.44€ ttc correspondant à la totalité des frais (transport, mise en bière, chambre funéraire, cercueil, cérémonie funéraire et caveau et monument funéraire). Le conseil est donc appelé à approuver cette dépense qui sera refacturée à l'euro près à la succession de M. JP Boisseau.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 20h45.